



# Compte-rendu de la réunion du vendredi 4 avril 2014

Lettre de convocation du 31 mars 2014

**Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 4 avril 2014 à 19h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, FAVRE Angélique, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel, THELLIER Jacques.

**ÉTAIENT ABSENTS :** Néant

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

## **ORDRE DU JOUR :**

- ÉLECTION DU MAIRE
- DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
- ÉLECTION DES ADJOINTS
- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ATRÉBATIE

### **► Election du Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gilbert DARTOIS prend la présidence de l'assemblée en sa qualité d'élu le plus âgé.

Il procède immédiatement à l'appel nominal des membres du nouveau conseil municipal et dénombre quinze membres présents.

La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du C.G.C.T est donc bien remplie

Il invite ensuite le conseil municipal nouvellement constitué à procéder à l'élection du Maire. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule et unique enveloppe de modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseil municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a immédiatement été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	03
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	07
DARTOIS Gilbert	12

Monsieur **Gilbert DARTOIS** a été proclamé **Maire** et immédiatement installé.

► **Détermination du nombre des adjoints**

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, il est ici rappelé qu'en vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de TINCQUES peut disposer d'un maximum de quatre adjoints, selon la règle des 30 % applicable sur un nombre de 15 élus, formant l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande dès lors aux membres présents de déterminer le nombre des adjoints au Maire, après avoir rappelé les dispositions des délibérations antérieures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- fixe à TROIS (03) le nombre des adjoints au Maire de la commune au terme d'un vote qui a donné les résultats suivants :

↳ POUR	15
↳ CONTRE	00
↳ ABSTENTIONS	00

► **Election des adjoints**

① Election du premier adjoint

**RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08
THELLIER Jacques	12
GOUILLARD Cyrille	03

Monsieur **Jacques THELLIER** a été proclamé **premier adjoint** et immédiatement installé.

② Election du deuxième adjoint

**RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08
BOUCHIND'HOMME André	12
COURBOIS Elisabeth	03

Monsieur **André BOUCHIND'HOMME** a été proclamé **deuxième adjoint** et immédiatement installé.

③ Election du troisième adjoint

**RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00

Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08
DUBAR Philippe	12
DUEZ Christophe	03

Monsieur **Philippe DUBAR** a été proclamé **troisième adjoint** et immédiatement installé.

► **Désignation des délégués à la Communauté de Communes de l'Atrébatie**

A l'appel de son nom cité dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints, chaque membre du conseil municipal est invité à se prononcer sur sa volonté, ou non, de siéger, à la communauté de communes de l'Atrébatie, sachant que 3 sièges sont à pourvoir pour la commune de TINCQUES. C'est ainsi que :

M. Gilbert DARTOIS	<b>accepte</b> de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
M. Jacques THELLIER	<b>accepte</b> de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
M. André BOUCHIND'HOMME	refuse de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
M. Philippe DUBAR	refuse de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
M. Vincent DELION	refuse de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
M. Daniel MIVELLE	refuse de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
M. Jacques COJON	refuse de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
Mme Florence DETOURNE	refuse de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
Mme Maryse DELASSUS	refuse de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie
Mme Françoise DETOURNE	<b>accepte</b> de siéger à la communauté de communes de l'Atrébatie

**MM. Gilbert DARTOIS, Jacques THELLIER et Françoise DÉTOURNÉ** sont donc désignés conseillers communautaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30